

19 novembre 2019

Séminaire des directeurs

La maîtrise et la valorisation des données défis
et opportunités pour l'élargissement de
l'assiette fiscale
Le cadre légal et réglementaire

Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Une problématique encore relativement nouvelle**
- **Élargir l'assiette fiscale pour quoi faire ?**
- **Le cas de la DGFIP : une prise de conscience croissante de l'importance des « data »**
- **Un premier défi : Le droit fixe un cadre qui en apparence limite le potentiel de maîtrise et de valorisation des données.....**
- **....mais crée un cadre de confiance propice au maintien du consentement à l'impôt**
- **Un second défi : Le droit en retard sur les technologies et les usages ?**
- **Vers une nouvelle approche de la fonction juridique et du droit pour relever les défis des administrations fiscales**

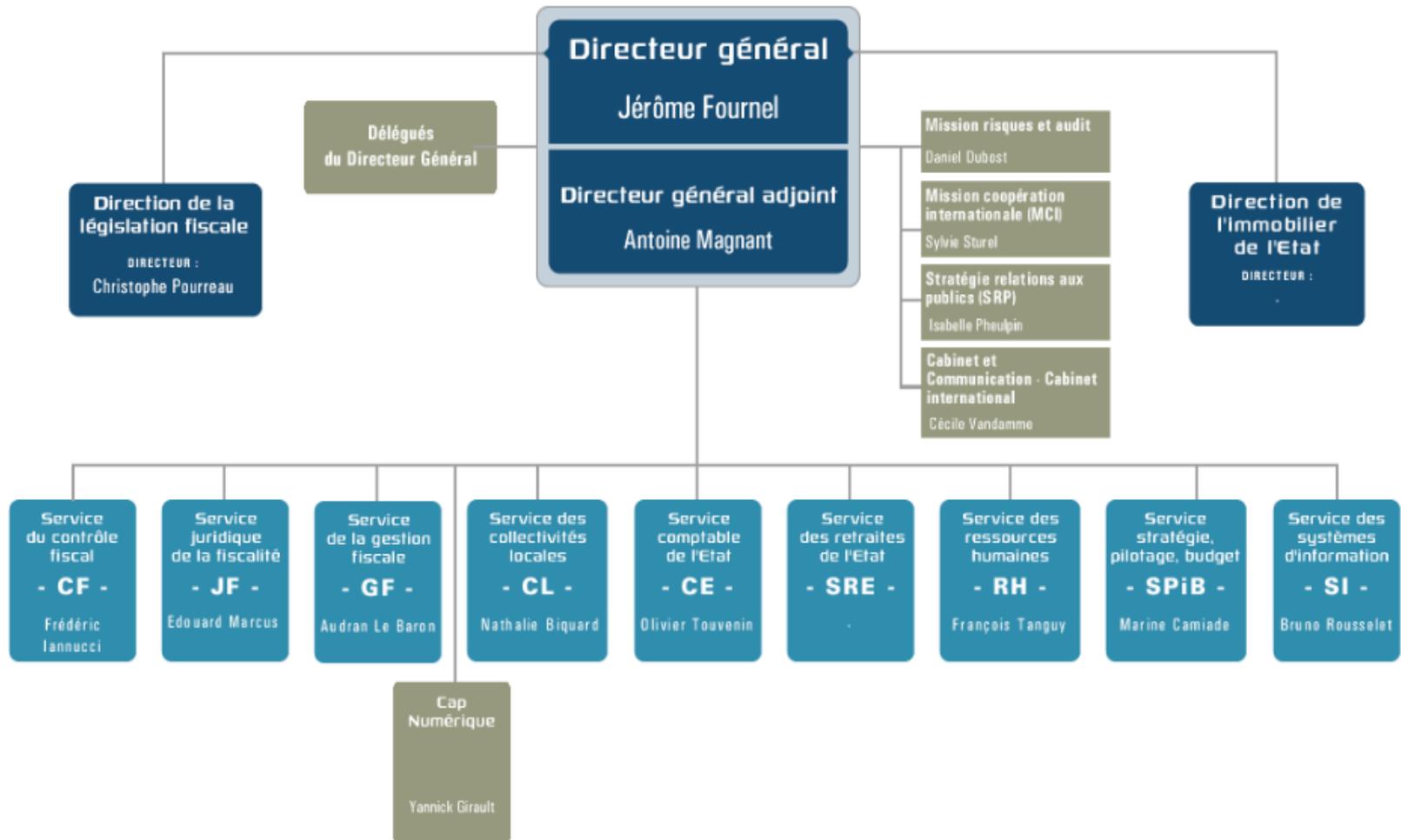
Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Une problématique encore relativement nouvelle sous cette forme**
- **Notre vocabulaire métier a progressivement changé**
 - Le traitement des déclaration est devenu l'acquisition des données,
 - Les modes de collectes ont muté avec la montée en puissance des données collectées à la sources versus les données déclarées qui ne sont plus la principale source de connaissance des revenus et du patrimoine,
 - Le renseignement humain perd du terrain face à l'exploration et l'acquisition de base de données et le recours aux nouvelles technologies (ex du projet « cadastre innovant »),
- **Nos métiers mutent vers une dominante de traitement et de valorisation des données appuyée sur une ingénierie qui allie informatique, juridique et interaction entre les deux.**

Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Élargir l'assiette fiscale pour quoi faire : Nos défis autour des données dépassent ce seul objectif**
- **La donnée doit être utilisable pour l'assiette mais aussi le recouvrement et le contrôle,**
- **Elles doivent être utilisées pour fournir un meilleur service aux usagers particuliers et professionnelles,**
- **Elles doivent être mutualisées avec l'ensemble des sphères étatiques, sociales et des collectivités locales,**
- **Les données collectées dépassent le champ juridiquement taxable afin d'appréhender des champs de revenus et d'activité économique en mutation accélérée,**
- **Leur exploitation doit permettre d'orienter l'évolution de la loi fiscale et des dispositifs d'orientation de l'économie,**
- **Le droit doit ainsi permettre d'aider à atteindre l'ensemble de ces objectifs.**

Organisation de la DGFiP



Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Le cas de la DGFIP : une prise de conscience croissante de l'importance des « data » visible dans l'évolution de son organisation**
 - La DLF a besoin de données pour simuler l'impact des mesures fiscales,
 - Le service statistique (GF3C) dispose d'une capacité d'exploitation des données,
 - Les métiers du contrôle fiscal et du recouvrement disposent d'équipes qui élaborent et exploitent des algorithmes au service de leurs missions,
 - La SRP teste l'intelligence artificielle sur des données structurées et non structurées,
 - Le SJF fait évoluer le périmètre du secret professionnel au regard de l'évolution du « droit d'en connaître » de la DGFIP et de ses partenaires,
 - Le SSI est garant de la protection des données personnelles et de la sécurité des données.

Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Evolution de l'organisation DGFIP tirée par les données**
 - En 2013 CAP NUMERIQUE est créé pour porter et accompagner la transformation numérique et devient un acteur majeur de la connaissance et de la valorisation des données au service de cette transformation
 - Ses atouts sont son positionnement transverse, sa maîtrise des référentiels nécessaires à la circulation des données au sein de son SI et dans les SI public, sa connaissance des données,
 - Les projets qu'il porte conduisent à faire évoluer le droit (force probante des documents dématérialisés nécessaires au projet de l'ENSU, réglementation du droit de timbre nécessaire à s dématérialisation),
 - Cette innovation organisationnelle est parachevée avec la création en 2016 de l'administrateur des données et la mise en place d'une gouvernance transverse de la données
 - Cette gouvernance permet de trouver les points d'équilibre entre besoins métiers, priorisation des projets, respect et évolution du cadre juridique si nécessaire, sécurité logique et physique

Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Un premier défi : Le droit fixe un cadre qui en apparence limite le potentiel de valorisation des données....**
 - Le droit positif permet à l'administration de disposer de données couvrant des champs considérables
 - Données dont la déclaration est obligatoire par les particuliers et les professionnels (revenus, adresses, situation familiales, mutations, production des entreprises et résultats),
 - Données tiers-déclarées de l'ensemble des revenus (professionnels et mobiliers), des comptes bancaires et d'assurance vie,
 - Données quérables dans cadre du droit de communication de l'administration fiscale (ex relevés bancaires),
 - Données sur les avoirs bancaires à l'étranger dans le cadre de conventions bilatérales ou multilatérales

Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Un premier défi : Le droit fixe un cadre qui en apparence limite le potentiel de valorisation des données....**
 - Le régulateur en matière de protection des données personnelles (loi de 1978 et cadre européen du règlement général de protection des données personnelles) veille à ce que les données personnelles ne soient pas « croisées » en contradiction avec les finalités de leur collecte,
 - La tradition française antérieure au RGPD limite de façon stricte l'utilisation des identifiants potentiellement communs à plusieurs administrations tels que le numéro de sécurité sociale, cette limite est spécifiquement française,
 - Le secret professionnel, dont les manquements conduisent à des sanctions pénales, est interprété de façon très stricte et « cloisonne » les usages et la circulation des données entre administrations et au sein même de l'administration fiscale,
 - ***Le défi réside dans le choc des délais nécessaires à la vérification de la conformité confrontés au temps politique et au temps des projets***

Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Un premier défi : Le droit fixe un cadre qui en apparence limite le potentiel de valorisation des données...mais conduit à adapter de façon vertueuse nos méthodes de travail**
 - Intégrer les exigences de conformité dès les études d'impact des lois et décrets,
 - Sur le plan technique intégrer la conformité au tout début des projets (privacy by design),
 - Associer le régulateur dès le début du projet avec des expérimentations et des bilans (cas topique du projet « datamining » pour la programmation du CFE),
 - Créer un socle technologique transverse assurant la sécurité physique (ex anonymisation et pseudonymisation, cloud sécurisé) et logique (centralisation des habilitations, traçabilité...) utilisable par tous les projets.

Données et cadre juridique : défis et opportunité

-mais ce cadre apparemment contraint crée un espace de confiance propice au maintien du consentement à l'impôt et au bon climat des affaires
 - Dans un environnement sociétal complexe et en évolution rapide où le consentement à l'impôt peut être remis en cause, la confiance des usagers dans l'administration fiscale est un bien précieux à entretenir et développer,
 - Cet objectif conduit la DGFIP à être très exigeante sur ses fondamentaux de sécurité (contrôle interne et dispositifs anti intrusions), et à développer les moyens et l'organisation dédiée à la cybersécurité,
 - Cet environnement peut être clairement un atout pour la France et l'Europe dans la compétition économique internationale, particuliers et entreprises sont conscient d'être dans un espace juridico/administratif où ils ont la garantie et les voies de recours quand à la confidentialité de leurs données.

Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Un second défi : Le droit en retard sur les technologies et les usages ?**
 - Les technologies évoluent très rapidement (quelques exemples)
 - Le défi des usages de la Blockchain
 - Que ce soit via les nouvelles monnaies ou le potentiel de sécurisation d'échanges de pair à pair hors la vue des administrations cette technologie, en l'absence de régulation, peut rendre obsolètes les modes actuel de captation de la matière fiscale,
 - Nouvelles banques et format de compte bancaire : le format actuel d'alimentation du fichier national des comptes bancaires est périmé,
 - Développements des API (application programming interface)
 - l'accès aux données s'opère de moins en moins par des consultations humaines mais via des automates challengeant ainsi la sécurité des dispositifs d'habilitations personnelles et de traçabilité prévus par le droit
 - Les services et comptes en ligne de l'administration fiscale sont explorés par les services d'agrégateurs de contenus pour lesquels les CGU des services ne sont pas adaptés.

Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Un second défi : Le droit en retard sur les technologies et les usages ?**
 - La mutation des usages est également plus rapide que le droit,
 - Le recours aux tiers de confiance est en plein développement, il peut être souhaitable (aidants connects) mais conduit à redéfinir le cadre juridique d'accès aux services et données en ligne,
 - Le développement de l'économie collaborative crée de nouvelles sources de revenus et de flux financiers
 - La captation des données correspondantes est un challenge
 - Et lorsque cette économie est intermédiée par les plateformes (ex airBnb) elle nécessite de fixer en droit leurs obligations
 - Les projets et annonces de monnaies et de services bancaires proposés par les GAFA va probablement proposer des problématiques inédites aux administrations fiscales et difficiles à appréhender dans des cadres nationaux ;

Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Un second défi : Le droit en retard sur les technologies et les usages ?**
 - Une note positive : l'administration fiscale proactive et offensive grâce à une ingénierie juridique innovante
 - l'exploitation des données publiques des réseaux sociaux pour la lutte contre la fraude,
 - Le Programme « dites le nous une fois » ou la mutualisation des données des administrations pour simplifier la vie des usagers,
 - Pour la première fois le droit positif crée une dérogation universelle au secret professionnel qui permet de valoriser au profit des usagers les données collectées par les administrations pour d'autres finalités que celles pour lesquelles elles ont été collectées,
 - La loi de lutte contre la fraude de 2018 fait changer d'échelle le partage d'informations entre les administrations

Données et cadre juridique : défis et opportunité

- **Vers une nouvelle approche de la fonction juridique et du droit pour faire face aux enjeux des administrations fiscales**
 - D'une fonction juridique centrée sur la surveillance de la conformité à une fonction d'ingénierie juridique au service des évolutions et de la mutation de la mission fiscale,
 - Formation ou recrutement de profils technico/juridiques pour anticiper les impacts juridiques de la mutation des technologies et des usages,
 - Changement d'échelle d'une gouvernance des données garante de l'alignement du droit sur l'évolution des technologies et des usages,
 - Création d'une veille technico/juridique,
 - Développement des échanges internationaux régionaux et mondiaux dans les cas de plus en plus fréquent où le cadre national ne sera plus adapté,
 - Insertion systématique dans les projets à fort enjeux d'une ressource de compétences juridiques.

Merci de votre attention.

